



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050925

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 29/03/2024 10H04 C:005360 I:18517
V/REF : 936994
V/Email reçu le Vendredi 29/03/2024 à 10H04

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 01374
IMMEUBLE : JOSEPH MARTINET-1374
1, AVENUE PIATON
.
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 27 Mai 2024

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N1 PIATON - LOGEMENT DE M ET MME KESOUAR AU 7EME ETAGE - TEL:
06 03814874 OU 09 51318663

MOTIF : INTERVENIR POUR REAGRAFAGE OU REMPLACEMENT D'ATTACHES DE TABLIER MERCI
DE REMPLACER LE TABLIER VOLET ROULANT

Donneur d'ordre : Mme N. NASRI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 02/04 A 14H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR/MME KESOUAR AU 7EME ETAGE
ARRIVEE SUR PLACE NOTRE TECHNICIEN CONSTATE QUE LE TABLIER DU VOLET
ROULANT DE LA CHAMBRE EST COMPLETEMENT CASSE
PRISE DE COTES POUR REMPLACEMENT

PREVOIR AUSSI LE REMPLACEMENT DU TREUIL DU VOLET ROULANT DANS LE SALON
CAR CELUI-CI EST CASSE
REPLI DU CHANTIER

LE 21/05 A 16H30 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 PERSONNELS
INTERVNETION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR/MME KESOUAR AU 7EME ETAGE
VOLET ROULANT DE LA CHAMBRE :
DEPOSE ET REMPLACEMENT DU TABLIER
REGLAGE ET AJUSTEMENT
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

VOLET ROULANT DU SALON :
DEMONTAGE DU COFFRE
- TREUIL ET AGRAFES CASSES
- TABLIER ENROULE A L'ENVERS
- LE STORE DU MILIEU EST BLOQUE
DEBLOCAGE DU STORE ET REMPLACEMENT DES AGRAFES
DEPOSE ET REMPLACEMENT DU TREUIL

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DEPOSE ET REMPLACEMENT D'UNE MANIVELLE
REGLAGE ET AJUSTEMENT DU VOLET
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 22/05/24 a 16H42 Mme N. NASRI

CS LCOMPTER Email envoyé le 22/05/24 a 16H42 M. L. JOUMNI

NOUS PRECONISONS LE REMPLACEMENT :
- TABLIER DU VOLET ROULANT DE LA CHAMBRE
- TREUIL DU VOLET ROULANT DU SALON

MERCI DE NOUS INDIQUER LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	3	55,88	55,88
1,00	MS00068-Rempl.d'1 manivelle	9	71,12	71,12
1,00	MS00070-Rempl.d'1 treuil a manivelle	9	91,44	91,44
1,00	MS00073-Rempl./Réagraf.attaches tablier	9	50,80	50,80
1,00	MS00074-Déblocage/reglage volet salon	9	66,04	66,04
1,00	MS00074-pose et reglage volet cuisine	9	66,04	66,04
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
2,00	Tablier pvc volet roulant /m2chambre	9	150,00	300,00
TOTAL H.T.				701,32
T.V.A. a 10,00%				70,13
TOTAL T.T.C.En EURO				771,45

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050925

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 936994 du 27/03/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

N°: 746 340 du 21/03/2024

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat. 1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230809003-1

Lieu d'intervention

MR KESOUAR Hakim

MME KESOUAR Khedidja

1 AVENUE PIATON

RESIDENCE JOSEPH MARTINET

69100 VILLEURBANNE

Téléphone : 06.03.81.48.74 / 09.51.31.86.63

01374-00001-00001-00074 H / Type 4 / 07

Etage : 07

Date entrée: 01/01/2008

Délai

Date limite exécution : 11/04/2024

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	55,89	55,89	5,59	61,48
MS00073 Réagrafage ou remplacement d'attaches de tablier merci de remplacer le tablier du VR coordonnées du locataire 06-03-81-48-74	1,00	50,81	50,81	5,08	55,89

Total H.T.	106,70
Total TVA	10,67
Total TTC	117,37

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par NASRI Nadia le 27/03/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1 AVENUE PIATON RESIDENCE JOSEPH MARTINET 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **29/03/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 936994